



Un autre regard

Structures d'accompagnement des personnes handicapées psychiques

Guide de montage à l'usage des sections Unafam

Remis lors de la réunion des Présidents délégués du 22 octobre 2005

concernant

Les Groupes d'entraide mutuelle (G.E.M.) prévus par la loi du 11 février 2005 et plus couramment appelés Clubs d'Accueil et d'Entraide

Exposé préalable	
Contenu du document	Page 2
Documents de référence	2
Caractéristiques générales d'un club	
Caractéristiques générales	3
Structure juridique et parrainage	3
Démarche de création	
Choix de l'association de parrainage	4
Financements	4
Etapes de création d'un Club	5
Dossier de demande de conventionnement	
<u>Création d'un Club</u>	
Descriptif du projet	7
Informations complémentaires	7
Dossier financier	8
<u>Conventionnement d'un Club existant</u>	
Descriptif du projet	9
Informations complémentaires	9
Dossier financier	10
Annexes	
Liste des documents annexes	11

Exposé préalable

Ce guide méthodologique a pour objet de procurer un outil aux porteurs de projets qui cherchent à :

- créer de nouveaux Clubs d'Accueil et d'Entraide
- faire bénéficier les clubs existants, des dispositions de la nouvelle réglementation.

Il n'est pas inutile de rappeler de suite l'originalité de ces clubs par rapport aux autres structures médico-sociales. Fragilisées par la maladie, beaucoup de personnes ayant des troubles psychiques se retrouvent isolées dans la cité sans pouvoir sortir de cet isolement. A l'Unafam, on dit que la demande d'aide existe mais qu'elle ne s'exprime pas. C'est à ces très nombreuses personnes que s'adresse l'offre d'accueil et d'accompagnement que constituent les clubs qui, en quelque sorte, anticipent la demande d'aide. Les clubs existants ont démontré leurs effets bénéfiques pour le retour de ces personnes à la vie sociale et leur démarche vers une plus grande autonomie.

Contenu du document

Le présent guide a été établi en tenant compte des dispositions prévues par les textes de référence cités ci-dessous et tout particulièrement la circulaire de la DGAS signée le 29 août par les deux Ministres de tutelle. Cette circulaire fait l'objet des annexes A à D comme indiqué ci-dessous.

Après avoir rappelé les références de ces textes, le présent guide comprend :

- Un chapitre, intitulé « généralités », qui apporte des explications sur les principales dispositions de la circulaire. La fiche explicative du groupe structure de l'Unafam qui sera intégrée dans le document global sur les structures est également joint en annexe E.
- Une liste des actions à mener pour la création des clubs ou le conventionnement des services déjà existants.
- Des documents en annexe destinés à faciliter la création des structures, parmi lesquels on peut citer le contrat d'adhésion au club (annexe F), les statuts types du club (annexe G), puis le conventionnement entre le club et le parrain si nécessaire (annexe H), avec les services sanitaires (annexe I), les associations nationales d'usagers (annexe J), les partenaires sociaux (annexe K).

Lorsque les sections Unafam ne disposeront pas en propre d'associations gestionnaires ou affiliées intéressées, la première tâche sera de s'entendre avec un partenaire qui dispose des compétences demandées et qui soit volontaire. Dans ce cas, il sera le plus souvent signé une première convention du type de celle fournie en annexe L.

Documents juridiques de référence

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, et ses décrets d'application

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 a prévu le développement de tels Groupes d'Entraide Mutuelle (G.E.M.) pour personnes souffrant de troubles psychiques, tant au titre de la prévention que de la compensation des conséquences du handicap.

La circulaire d'application, relative aux " modalités de conventionnement et de financement des groupes d'entraide mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques "(annexe A)

Et ses trois annexes :

1. Le Cahier des charges d'un groupe d'entraide mutuelle pour (annexe B)
2. Une note intitulée « Gestion du dispositif groupe d'entraide mutuelle pour ... » qui présente les modalités de repérage des structures de type "clubs", d'attribution des crédits et du suivi de leur mise en œuvre par les DDASS, notamment pour 2005(annexe C)
3. Une note intitulée "Groupes d'entraide mutuelle et clubs thérapeutiques" qui explicite les conditions dans lesquelles un club thérapeutique peut éventuellement évoluer vers un G.E.M.(annexe D)

Les caractéristiques générales d'un Club

La fiche descriptive du groupe structure Unafam, intitulée "Club d'Accueil et d'Entraide", qui fera partie du document regroupant toutes les structures d'accompagnement souhaitées par l'Unafam est jointe en annexe E. Elle donne des indications générales sur :

- b) Les objectifs d'un club d'Accueil et d'Entraide
- c) La population concernée
- d) La Configuration d'un club d'Accueil et d'Entraide et son parrainage
- e) Son fonctionnement
- f) La nécessité des partenariats
- g) Les financements du fonctionnement

Les éléments de ces chapitres ne sont repris dans le présent guide que s'ils semblent utiles dans le cadre du guide de montage.

La Structure juridique du groupe d'entraide, son éventuel parrainage et ses partenariats nécessaires

La circulaire définit le rôle de chaque entité d'une manière précise :

La structure juridique

Le groupe est mis en œuvre par une association d'usagers (de type loi de 1901). Ce dispositif est destiné à afficher clairement que l'objectif des clubs n'est pas de gérer une activité particulière mais bien de **favoriser l'intérêt et l'autonomie des adhérents**. La structure juridique est utilisée ici comme un moyen de promouvoir des personnes dans des responsabilités qui, pour être parfois modestes, n'en sont pas moins valorisantes car reconnues par l'institution, y compris en terme juridique.

Le concept de parrainage est associé à la gestion des clubs

La circulaire admet qu'il faille en même temps **protéger les personnes et les institutions** en prévoyant, en particulier dans toutes les phases de transition, que les clubs puissent faire l'objet d'un parrainage par une autre association (de familles, de patients et d'ex patients, ou oeuvrant dans le champ médico-social ou de la santé mentale) ou tout autre organisme reconnu, en capacité d'apporter un appui aux usagers adhérents dans la gestion de la structure et l'accompagnement de son évolution.

L'Unafam partage évidemment cette préoccupation essentielle et recommande vivement cette méthode chaque fois que l'importance du club le nécessitera. Souvent la recherche d'un parrain compétent et volontaire sera la première des préoccupations des sections Unafam (cf. annexe L), car celles-ci sont très loin d'être toutes en état d'assumer des responsabilités de gestion

L'association ou l'organisme ayant mis en place le groupe d'entraide **s'engage dès lors à accompagner son évolution vers la création d'une association d'usagers**, l'association ou l'organisme créateur pouvant jouer à terme le rôle d'association de parrainage.

La présence, parmi les administrateurs de l'association d'usagers, de représentants de l'organisme ayant accepté d'apporter ce parrainage, manifesterà cet appui et cette vigilance. Pour l'Unafam, dans tous les cas, une convention de parrainage entre le club et le parrain (cf.annexe H), doit formaliser les modalités de l'appui nécessaire ainsi apporté au groupe d'entraide, dans le double souci clairement affiché de favoriser en même temps l'autonomie de l'institution et sa protection.

Les partenariats nécessaires

La nécessité des partenariats est une exigence de la circulaire. Elle est compréhensible car les clubs ne peuvent agir seuls. Des modèles de Convention avec les professionnels des soins (annexe I), avec les associations nationales d'usagers (annexe J) et les services sociaux (annexe K) sont jointes au présent guide.

Choix de l'association de parrainage

En général, l'association d'usagers n'existe pas au départ du projet (elle va se constituer au fur et à mesure des adhésions au club), et c'est avec l'association de parrainage que le porteur de projet va effectuer la démarche de création du Club. Elle doit donc être choisie dès la première étape de création.

☛ Suivant quels critères choisir l'association de parrainage ?

L'association doit avoir des compétences dans la connaissance des besoins des personnes handicapées psychiques et une expérience de leur prise en charge, ainsi que dans la gestion des structures. Du point de vue de l'Unafam, elle doit avoir la confiance des sections locales et des autorités de tutelle.

☛ Vers quelle association de parrainage orienter son choix ?

Les associations de parrainage sont à chercher parmi les celles gérant des structures :

- pour personnes handicapées psychiques avec, en premier lieu, les associations gestionnaires affiliées à l'Unafam, à la Fédération Croix-Marine ou à la Fnap-Psy.
- pour personnes handicapées ou dépendantes, et désireuses de mettre en place un Club d'Accueil et d'Entraide pour personnes handicapées psychiques

En l'absence d'association de parrainage susceptible de soutenir l'association d'usagers d'un Club, ou si le club est de très petite taille, le porteur de projet peut envisager, en créant une association affiliée à l'Unafam, d'intervenir comme association de parrainage, mais cette solution n'est manifestement pas durable. C'est pourquoi l'Unafam recommande vivement de rechercher des parrains qui disposent de la compétence et du temps nécessaires pour jouer ce rôle.

Dans le cas d'un club existant, c'est l'association gestionnaire qui devrait devenir association de parrainage et accompagner la création ou la requalification en G.E.M. du club existant.

Financements

Les subventions de fonctionnement prévues via la CNSA et les DDASS

La CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) a prévu un ligne budgétaire de 20 M € pour aider à la création rapide de 300 clubs, soit environ 3 par départements et une moyenne de 75.000 € par club pour une année pleine.

Ces crédits sont, au niveau de chaque région, répartis auprès des DDASS, qui ont à charge de recenser les besoins des Clubs, existants et prévus, en s'assurant que les conditions d'organisation et d'accueil des personnes de ces Clubs sont bien conformes au Cahier des Charges du GEM annexé au présent guide.

D'autres financements sont naturellement possibles et le plus souvent nécessaires

Des subventions de fonctionnement peuvent et doivent être sollicitées auprès de différents organismes (Municipalités, Conseil général, Conseil régional, CAF ou MSA, ...)

L'Unafam nationale demande, pour sa part, un financement afin de pouvoir disposer d'un support logistique lui permettant de piloter ces gestions de projets.

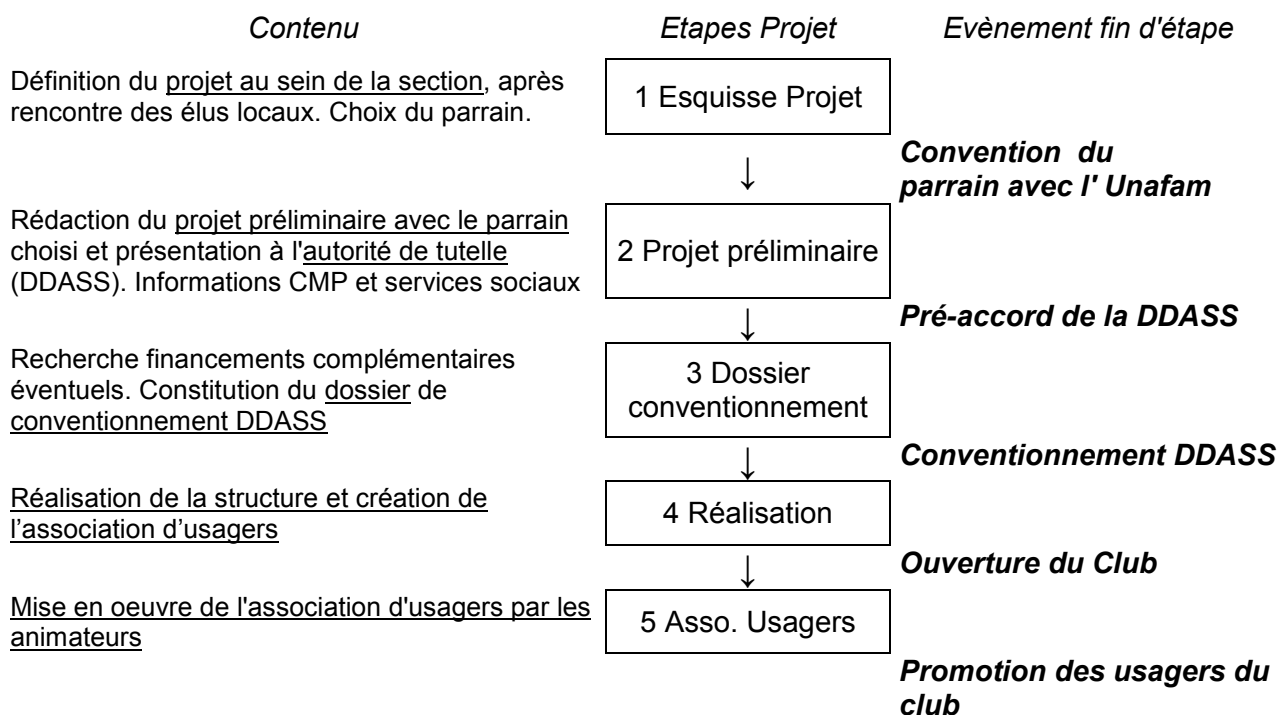
Les locaux nécessaires

Compte tenu des multiples solutions possibles, nous ne détaillerons pas ce point ici. Les locaux peuvent provenir d'une acquisition, d'une location ou d'une mise à disposition ; dans tous les cas, leurs charges éventuelles seront intégrées dans les frais de fonctionnement.

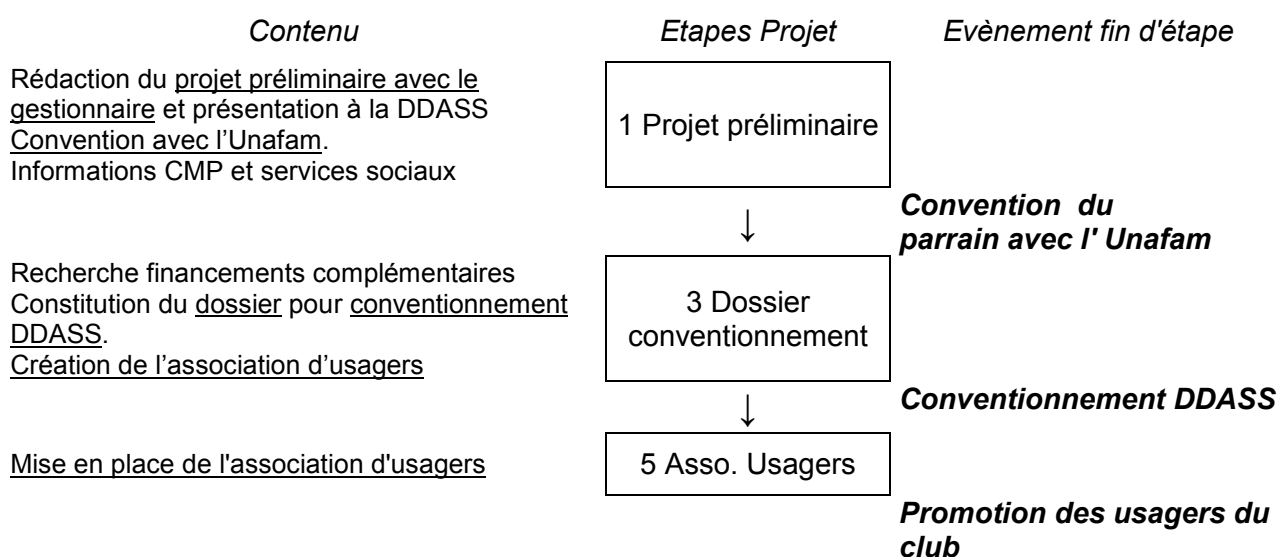
Etapes de création ou de requalification d'un Club

C'est le plus souvent, l'association de parrainage qui va jouer le rôle de gestionnaire pendant les étapes de mise en place d'un Club.

a) Création d'un NOUVEAU CLUB



b) Requalification G.E.M. d'un CLUB EXISTANT



Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif les actions associées aux étapes de création d'un Club

Actions	Contenu	Objectifs et accords à obtenir	Rôle association de parrainage	Rôle du porteur de projet
1. Esquisse de projet				
Esquisse de projet	Définition de la nature du projet, de ses caractéristiques principales, dont l'implantation	Définition, au sein de la section, d'une esquisse de projet Accord de principe des élus locaux		Définition, au sein de la section, d'une esquisse de projet
Choix d'une association parrainage	Recherche d'une association intéressée par le projet	Accord du parrain pour s'engager dans le projet		Présentation du projet à des associations Convention Unafam/association de parrainage
2. Projet préliminaire				
Projet préliminaire de Club	Projet préliminaire du Club d'Accueil et d'Entraide envisagé	Accord formel du CA du parrain pour s'engager dans le projet	Rédaction du Projet préliminaire	Participation à la rédaction. Envoi aux élus par lettre co-signée avec le parrain
Obtention de pré-accords de conventionnement	Communication avec les organismes de tutelle qui vise à démontrer la pertinence du projet	Obtenir des pré-accords de financement des tutelles concernées. Définition des statuts de l'association des usagers, de ses relations avec son parrain	Présentation du Projet préliminaire aux tutelles. Rédaction des statuts de l'association des usagers et du règlement intérieur	Interventions éventuelles auprès des tutelles. Rédaction de la convention association Usagers/ association Parrainage
3. Dossier conventionnement				
Projet de Club	Rédaction d'un document de présentation du Club Recherche de financements complémentaires	Définition détaillée des caractéristiques du Club et de ses conditions de fonctionnement (personnel, coûts, ..)	Rédaction du projet de Club et de ses annexes (convention avec le sanitaire, les services sociaux et le parrain).	Participation à la rédaction de l'Avant-projet du projet de Club
Conventionnement par la DDASS	Dossier de demande conventionnement DDASS du projet	Les accords doivent avoir été obtenus à ce stade, sinon le projet risque de s'arrêter	Présentation du projet aux autorités de tutelle	Intervention éventuelle, à la demande du parrain auprès des autorités de tutelle
4. Réalisation				
Réalisation du projet	Organisation du Club d'Accueil et d'Entraide, équipement des locaux, recrutement du responsable	Mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du Club d'Accueil et d'Entraide	Réalisation de toutes les actions nécessaires au bon déroulement de cette étape. Création d'un Comité des Usagers	Participation à l'établissement des conventions, à la création du Comité des Usagers
Ouverture du Club d'A&E	Recrutement de la totalité des personnels, admission des participants	Mise en service progressive et harmonieuse de la capacité d'accueil du Club d'Accueil et d'Entraide	Réalisation de toutes les actions nécessaires au bon déroulement de cette étape	Annonce de l'ouverture du Club, suivi des candidatures à l'admission
5. Promotion des usagers de l'association d'entraide				
Vie de l'association d'usagers	Promotion des usagers au sein de l'association	Invitations aux personnes susceptibles de venir	Rôle imparti aux animateurs	Conforter les animateurs et prévoir leur formation

Dossier de demande de conventionnement

En application du cahier des charges de la circulaire

Création d'un Club – argumentaire

Descriptif du Projet (dossier administratif - Cahier des Charges 5a p6)

Présentation des circonstances et des raisons ayant amené le porteur de projet à envisager la création d'un club d'accueil et d'entraide, et rappel du contexte.

Origine du projet et insertion dans la cité

Proposition de texte : « La plupart des personnes souffrant de troubles psychiques vivent dans la cité, avec un risque d'isolement favorisant la désaffiliation sociale et la rupture des soins.

Pour remédier à cette situation, bien connue des familles, l'association "....." fondée par des familles de l'Unafam ou affiliée à l'Unafam a élaboré un projet de Club d'Accueil et d'Entraide pour personnes souffrant de troubles psychiques, structure s'inscrivant dans le cadre des Groupes d'entraide mutuelle (G.E.M.) objets de la circulaire DGAS du 29 août 2005 ».

Le cas échéant

« La section de l'Unafam ... a déjà mis en place, directement ou au travers d'associations ad hoc, différentes activités auxquelles participent les personnes souffrant de troubles psychiques.

Ces activités concernent : les arts plastiques, la gymnastique, la danse, l'initiation à l'informatique, l'art postal ... Elles donnent déjà lieu à des rencontres conviviales entre usagers et seraient poursuivies dans le cadre du Club projeté ».

« Le Club sera situé dans la commune de, à laquelle nous avons exposé notre projet qui a été accueilli favorablement et pourrait bénéficier d'une aide (*restant à définir ou sous forme de mise à disposition d'un local et de certaines facilités*).

« La présentation du projet au Dr, responsable du secteur psychiatrique de la ville de, a fait ressortir l'intérêt que présente ce projet pour une meilleure continuité des soins et une diminution des fréquences de ré hospitalisation.

La présentation du projet à M. le Directeur du CCAS a fait ressortir l'intérêt que présente ce projet pour une meilleure intégration dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques.

La section de l'Unafam du département est associée à ce projet par une convention de partenariat avec l'associationconsidérée comme parrain».

Structure juridique du groupe et parrainage

« Comme prévu par la circulaire DGAS la structure conforme au GEM sera gérée par une association d'usagers, dans le cadre des dispositions prévues par la convention signée avec l'association de parrainage.....

L'association "...", qui sera l'association de parrainage, assurera, avec la participation de l'Unafam, la conduite du projet de Club, dont la mise en service se fera en deux temps :

- 1) ouverture du club par l'association "...", qui en assure momentanément la totalité de la gestion, avec mise en place d'un "Comité des usagers" participant à la gestion des activités quotidiennes.
- 2) mise en oeuvre d'une association d'usagers (statuts joints), dans le cadre de la convention de parrainage (annexe...), conformément aux dispositions des textes de référence et à celles de la convention de parrainage.

Informations complémentaires (éléments d'information - Cahier des Charges 5a p7)

(chacune des rubriques est à développer si nécessaire)

Association porteur de projet

Nom, adresse : Espérance ...,

Statuts :

Règlement intérieur (le cas échéant) :

Lieu d'implantation du Club :

Zone géographique couverte :

Nombre de personnes accueillies :

Locaux :

Périodicité / horaires d'ouverture :

Activités proposées :

Moyens mis en oeuvre

Contrat d'adhésion : contrat type joint au dossier

Nombre prévu de salariés :

Nombre espéré de bénévoles :

Matériels disponibles :

Parrainage : (convention type jointe).....

Unafam section ... (convention type jointe)

Partenariats : Contacts établis avec

le sanitaire : (convention type jointe).....

les collectivités locales : (convention type jointe)

l'Unafam et /ou associations affiliées à la Fnap Psy : (convention type jointe)

Calendrier (délais prévus à partir du conventionnement DDASS)

Ouverture du Club avec gestion provisoire par Espérance ... : _ mois

Création de l'association d'usagers et parrainage : _ mois

Dossier financier (Cahier des Charges - fin 5a)

Demande de subvention sur imprimé COSA n° 12156*01, avec notamment :

le plan de financement du club indiquant les différents financeurs

le budget prévisionnel en année pleine

Cette demande de subvention est faite par l'association gestionnaire "...", porteur de projet et déjà parrain de la future association d'usagers.

Conventionnement d'un Club existant – argumentaire**Descriptif du Projet** (dossier administratif - Cahier des Charges 5b p7)

*Présentation des caractéristiques actuelles de la structure existante (le rapport d'activité d'une année sera bienvenu) sous tous ses aspects, avec indication, d'une part des principales évolutions prévues pour être en conformité avec le cahier des charges GEM, et d'autre part des principaux développements prévus en contrepartie du soutien financier apporté par l'Etat.
Ces points seront repris en détail dans le paragraphe "Informations complémentaires"*

Dans ce qui suit l'association gestionnaire actuelle est appelée "Espoir ...", et la future structure conforme au GEM "Le Club"

Présentation globale des caractéristiques de la structure existante :

- de l'association : créateurs, date de création, objet de l'association
- du club actuel : locaux, situation actuelle (facilités d'accès), fréquentation par des personnes souffrant de troubles psychiques, l'apport qui en résulte pour celles-ci

"Le Club" sera situé dans les locaux de la structure actuelle dans la commune de, à laquelle nous avons exposé notre projet qui a été accueilli favorablement et pourrait bénéficier d'une aide (restant à définir ou sous forme de mise à disposition d'un local et de certaines facilités).

La présentation du projet au Dr, responsable du secteur psychiatrique de la ville de, a fait ressortir l'intérêt que présente ce projet pour une meilleure continuité des soins et une diminution des fréquences de ré hospitalisation.

La présentation du projet à M. le Directeur du CCAS a fait ressortir l'intérêt que présente ce projet pour une meilleure intégration dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques.

La section de l'Unafam du département est associée à ce projet par une convention de partenariat avec l'association de parrainage.

Structure juridique du groupe et parrainage

Comme prévu par la circulaire DGAS la structure conforme au Cahier des Charges du GEM sera gérée par une association d'usagers, accompagnée par une association de parrainage.

L'association "Espoir..." sera l'association de parrainage, et assurera, en liaison avec l'Unafam, la conduite du projet de Club, dont la mise en service se fera en deux temps :

- 1) poursuite de l'activité de la structure, gérée par l'association "Espoir...", avec mise en place d'un comité des usagers participant à la gestion des activités quotidiennes, et renforcement du nombre de salariés
- 2) constitution de l'association d'usagers, dans le cadre de la convention de parrainage jointe, fonctionnement du Club en conformité avec le cahier des charges du GEM, puis gestion par l'association d'usagers, parrainée par l'association "Espoir..."

Informations complémentaires (éléments d'information - Cahier des Charges 5b p8)

|| Pour chaque rubrique, indiquer les évolutions prévues dans le cadre du conventionnement et de la mise en conformité au CdC du GEM

(chacune des rubriques est à développer si nécessaire)

Association porteuse de projet (gestionnaire actuel)

Nom, adresse : Espoir...,

Forme juridique :

Statuts :

Règlement intérieur :

Implantation du Club : Lieu Modalités d'accès
 Dénomination de la structure actuelle :
 Zone géographique couverte :

Nombre de personnes adhérentes : actuellement augmentation prévue
 Nombre de personnes accueillies : actuellement augmentation prévue
 Locaux : actuels, aménagements prévus
 Périodicité / horaires d'ouverture : actuels prévus
 Activités proposées : actuelles
 nouvelles prévues

Moyens mis en oeuvre

Contrat d'adhésion : contrat type joint au dossier
 Nombre de salariés : actuel prévu
 Nombre de bénévoles :
 Matériels disponibles : actuels prévus

Partenariats (*préciser les partenaires financiers*)

Parrainage : Espoir... (convention type jointe).....
 Unafam section... (convention type jointe).....
 Partenariats actuels avec :
 le secteur sanitaire :
 les collectivités locales :.....
 l'Unafam et /ou associations affiliées à la Fnap Psy : (convention type jointe)
 Partenariats prévus avec :

Calendrier (*délais prévus à partir du conventionnement DDASS*)

Ouverture du Club (gestion par Espoir...) avec renforcement du personnel et création d'un comité d'usagers : _ mois
 Création de l'association d'usagers et parrainage : _ mois

Dossier financier (*Cahier des Charges - fin 5a p7*)

Demande de subvention sur imprimé COSA n° 12156*01, avec notamment :
 le plan de financement du club indiquant les différents financeurs
 le budget prévisionnel en année pleine

| Cette demande de subvention est faite par l'association gestionnaire actuelle "Espoir ...", porteuse de projet et futur parrain.

Liste des documents annexes

		<i>Référence</i>
<u>Documents de référence</u>		
A	Circulaire DGAS / 2005 ... du 29/08/2005	
B	Cahier des charges d'un groupe d'entraide mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques	annexe 1 de la circulaire
C	Gestion du dispositif groupe d'entraide mutuelle pour personnes souffrant de troubles psychiques	annexe 2 de la circulaire
D	Groupes d'entraide mutuelle et clubs thérapeutiques	annexe 3 de la circulaire
E	Fiche descriptive Unafam Club d'accueil et d'entraide	.
<u>Modèles types</u>		
F	Contrat d'adhésion proposé à la personne accueillie	
G	Statuts d'une association d'usagers d'un Club	
<u>Conventions types</u>		
H	Entre le Club et l'association de parrainage	
I	Entre le Club et des services à caractère sanitaire	
J	Entre le Club et une association nationale d'usagers	
K	Entre le Club et un partenaire social	
L	Entre l'Unafam et une association gestionnaire	